



Mairie de LE TORQUESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil seize, le vingt deux mars**, à **17h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Sylvain MARIE**.

Étaient présents : M. Sylvain MARIE, M. Gérard BOURG, M. Xavier DUCY, Mme Thérèse GUILLARD, M. Cyril REMEUR, Mme Jeanne GONCALVES, Mme Pierrette LAVAL, M. Philippe BECQUEMONT, M. Jacques AUBER.

Étaient absents excusés : Mme Mauricette HENRI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Cyril REMEUR.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-005 : Approbation du compte de gestion 2015 du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après l'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordrequ'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du CCAS. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-006 : Approbation du compte administratif 2015 du CCAS

Les membres présents du CCAS approuvent à l'unanimité le CA 2015 qui dégage un excédent de 292.12€.

Après délibération en date du 21 octobre 2015, le conseil municipal, ayant voté à l'unanimité la dissolution du CCAS avec effet au 31 décembre 2015, les membre présents décident d'affecter l'excédent dégagé au budget primitif communal 2016.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-007 : Approbation du compte de gestion communal 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur tenue des comptes.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-008 : Approbation du compte administratif communal 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA 2015 qui dégage un excédent de 165 896.72€ en fonctionnement et un déficit de 23 970.89€ en investissement.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-009 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Monsieur le Maire expose :

Vu l'état des bases prévisionnelles pour l'année 2016 :

Vu la baisse des dotations de l'état notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (-9.2%),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 1 abstention, décide d'augmenter les recettes fiscales de 5% réparties comme suit :

- Taxe d'habitation :	6.04%	produit attendu : 26 515 €
- Taxe foncier (bâti) :	14.70%	produit attendu : 34 202€
- Taxe foncier non bâti	24.99%	produit attendu : 11 320€
	total	: 73 835€

9 VOTANTS
8 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-010 : Subventions attribuées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'accorder les subventions suivantes :

Association des Parents d'Elèves (les petits torquesnois)	200 euros
Association Sports et Loisirs	200 euros
Association La fraternelle (comité des fêtes)	200 euros
Association Sauvegarde du Patrimoine Torquesnois	200 euros
Refuge animalier augerons	381 euros
ADMR	200 euros
ASTA	50 euros
Centre François Baclesse	130 euros
Patrimoine et Art Sacré Bayeux	40 euros
Association des Paralysés de France	50 euros
Réserve subvention	1 349 euros

- décide d'octroyer une somme de 50.00 euros par élève de la commune pour des sorties scolaires suivant les demandes qui seront recues au cours de l'année 2016.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Travaux bâtiments communaux (mairie - logement) 2016

Des devis ont été demandés à différents corps de métiers pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement de la mairie ou il sera crée deux bureaux pour le maire et la secrétaire ainsi qu'un local à archives et des sanitaires aux normes. L'actuelle salle de réunion de la mairie sera rénovée.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-011 : Vote du budget primitif 2016

Le budget est présenté article par article :

- les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 243 872.05€
- les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 208 181.67€

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

questions diverses

travaux voirie : il reste une enveloppe de 15 000.00€ sur la somme votée pour les travaux de 2015, aussi il sera procédé à des travaux en 2016 pour ce montant (voirie à déterminer).

Au budget 2016 ont été prévus des travaux d'entretien (haie du cimetière, couverture église).

